

Dans ces circonstances, je demande la permission de retirer ma motion d'ajournement.

La motion pour l'ajournement du débat est retirée.

M. TAYLOR (Leeds) : Vu que le chef du gouvernement me prie de retirer mon amendement, je demande à la chambre la permission de le retirer. L'amendement est retiré.

M. LAURIER : Puis-je, dans ces circonstances, demander à mon honorable ami de retirer sa motion ?

M. McMULLEN : Je n'ai aucune objection à me rendre à la prière de mon honorable chef. On me permettra d'ajouter que j'ai simplement proposé ma motion, afin d'obtenir certaines informations, et c'est tout ce que je voulais.

M. LAURIER : Mon honorable ami peut la proposer de nouveau.

M. MITCHELL : L'honorable député de Wellington (M. McMullen) pourra la présenter de nouveau, sous une autre forme.

M. McMULLEN : Très bien.

La motion est retirée.

HOPITAL DE LA MARINE ET DES ÉMIGRANTS DE QUÉBEC.

M. LANGELELIER (Québec) : Je demande—

Un état détaillé des dépenses faites en rapport avec l'Hôpital de la marine et des émigrants de Québec, depuis le 30 juin 1886, le dit état indiquant :—

1. Le montant voté chaque année par le Parlement ;
2. Le montant dépensé ;
3. Le nombre de marins et d'émigrants reçus chaque année et le nombre total de jours que chacun a passé au dit hôpital ;
4. Le nombre de personnes non marins, ou immigrants reçus dans le dit hôpital, et le nombre de jours que chacun y a passé ;
5. Le coût total par jour de chaque patient ;
6. Le montant retiré par le gouvernement pour les patients non immigrants ou marins ;
7. Le montant retiré du fonds des marins malades en vertu de l'Acte 49 Vict., ch. 76, art. 16.

M. TUPPER : Je crois devoir demander à l'honorable député s'il désire obtenir un état autre que celui qui se trouve dans le rapport annuel du département déposé sur le bureau de la chambre. Par exemple, des informations données de la manière voulue par l'honorable député, sont contenues dans le rapport annuel qui s'étend jusqu'à la fin de l'exercice de 1888. Des informations analogues jusqu'à juillet 1889, sont contenues dans le rapport qui est maintenant sous presse pour le présent exercice, et qui sera bientôt déposé sur le bureau de la chambre. Je voudrais savoir de l'honorable monsieur s'il veut que les informations soient prises dans les rapports annuels eux-mêmes, ou si les informations contenues dans ces rapports sont dans une forme qui lui convient ?

M. LANGELELIER (Québec) : L'objet de ma motion est de mettre devant la chambre un état détaillé. L'état que je demande est tout à fait semblable à celui qui fut présenté à la chambre, il y a longtemps, et mon but est de compléter cet état, en y ajoutant les informations qui s'étendent jusqu'à la date la plus récente possible. Une motion semblable et rédigée exactement dans les mêmes termes fut faite en 1887. Je ne sais pas par quel honorable député elle fut proposée ; mais j'ai dans mon pupitre l'état qui fut alors produit, et je

voudrais maintenant obtenir des renseignements additionnels jusqu'à ce jour.

M. TUPPER : Il ne peut y avoir aucune objection contre l'adoption de la motion. Les informations demandées sont données dans le rapport annuel.

La motion est adoptée.

BANQUES CHARTÉES ET EN LIQUIDATION.

M. HESSON : Je demande—

Un état donnant les noms de toutes les banques chartées en Canada qui ont suspendu leurs paiements, liquidé leurs affaires ou fait faillite depuis la confédération, ainsi que le montant du capital-actions autorisé, celui du stock souscrit et celui du stock payé, l'actif et le passif des dites banques lors de telles suspension ou faillite ; la nature des dits actif et passif, les dates des dites chartes et les dates de leur forfaiture ou cessation d'affaires.

Je crois devoir solliciter l'indulgence de la chambre pour les quelques observations que je vais faire sur ce sujet dont l'importance, comme on le remarquera, est très considérable. La chambre a été informée, à l'ouverture de la présente session, par le discours de Son Excellence, que ce sujet serait pris en considération. Je n'ai pas l'intention de faire le moindre reproche aux institutions financières du Canada, qui ont été si admirablement conduites par leurs directeurs et gérants respectifs. Je crois devoir dire, en présence de tous ceux qui, dans cette chambre, font autorité en cette matière, que je suis un des plus chauds admirateurs du succès obtenu dans le passé par nos institutions financières.

Qu'il y ait eu des faillites en Canada, c'est un fait bien connu de nous tous, et que quelques-unes de ces faillites aient eu de fâcheuses conséquences à l'égard de plusieurs de nos concitoyens, c'est un autre fait qui n'est susceptible d'aucun doute ; mais des crises de cette nature arrivent nécessairement dans l'industrie et le commerce de tous les pays.

M. LANDERKIN : Grâce à la politique nationale.

M. HESSON : Mon honorable ami signale la politique nationale. Je dirai à mon honorable ami que le grand développement industriel, la grande prospérité que nous constatons aujourd'hui en Canada est due surtout à la politique nationale. Cette prospérité s'est développée dans une bien plus grande mesure depuis l'inauguration de la politique nationale, que durant toute autre période de notre histoire. Si je suis forcé d'attirer l'attention sur ce fait, c'est mon honorable ami, le député de Grey (M. Landerkin), qui en est responsable. J'ajouterai, M. l'Orateur, qu'il importe au pays de savoir que la situation de nos banques est digne de l'admiration et de la confiance de tout ce continent ; mais je crois que cette situation pourrait être encore améliorée par le gouvernement, en donnant au renouvellement de leurs chartes toute la considération et toute l'attention possible.

Je n'hésite pas à déclarer qu'il est de l'intérêt du peuple canadien, de ne pas renouveler ce privilège accordé jusqu'ici aux banques de mettre leurs billets en circulation. Je suis convaincu, M. l'Orateur, de la nécessité d'introduire graduellement le mode d'émission de billets fédéraux qui seront, dans tout le pays, une garantie légale, et la disparition de difficultés qui surgissent de l'échange des